



DOSSIER DE PRESSE 2023

LES AIDES AUX VACANCES DES CAF POUR LES FAMILLES ET LES ENFANTS



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
FICHE 1	4
La politique vacances des CAF	
FICHE 2	5
Le Pass Colo	
FICHE 3	6
VACAF, mission nationale pour la politique Vacances de la branche Famille	
FICHE 4	11
Le rôle des CAF	
CONTACT	12



INTRODUCTION

Acteur majeur des départs en vacances, les Caisses d'allocations familiales se mobilisent pour permettre au plus grand nombre d'y accéder

Elles attribuent des **aides financières** selon des modalités qui varient : durée et fréquence des aides, niveaux de quotient familial pris en compte.

Ces **aides aux vacances** sont confiées en majorité à la **mission nationale VACAF**, déléguée à la **CAF de l'Hérault**.

Véritable coup de pouce pour favoriser les départs, elles sont versées selon **le principe du tiers payant** : l'aide VACAF est déduite du coût du séjour, la famille n'effectue pas d'avance au centre de vacances, elle ne paie que son reste à charge. Idem pour les séjours enfants.



..... **EN 2022**

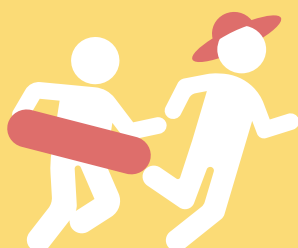
PRÈS DE 500 000 PERSONNES SONT PARTIES EN VACANCES GRÂCE AUX AIDES DES CAF



**PLUS DE
120 000
FAMILLES**

**SOIT PRÈS DE
430 000**

ADULTES ET ENFANTS ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE DE LEUR CAF POUR PARTIR EN VACANCES DONT 61% DE FAMILLES MONOPARENTALES



**PRÈS DE
65 000
ENFANTS
ET ADOLESCENTS**

PARTIS EN SÉJOUR COLLECTIF « COLO »



FICHE 1

LA POLITIQUE VACANCES DES CAF

Par leur **Action sociale**, les CAF contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

L'offre de service doit **bénéficier à l'ensemble des familles** tout en accordant une attention particulière **aux familles à revenus modestes et celles faisant face au handicap d'un parent ou d'un enfant**.

C'est pourquoi les CAF soutiennent le départ en vacances des familles allocataires par leur politique **d'aide aux vacances** avec des aides individuelles versées aux familles et des aides aux partenaires qui facilitent le départ en vacances tels que les collectivités locales, les associations organisatrices de séjours ou encore les porteurs de projets qui accompagnent les familles.

Une **convention pluriannuelle de partenariat** est également signée avec les partenaires nationaux :

- **l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (Unat)** afin de développer la coopération en faveur des aides au départ en vacances des publics les plus fragiles ;
- **l'Agence nationale des chèques vacances (Ancv)**, avec l'objectif de renforcer la complémentarité entre les aides aux vacances et de construire des actions communes.

■ VACAF : outil privilégié de la politique vacances de la branche Famille

La mission nationale VACAF est un service géré par la CAF de l'Hérault implanté à Béziers et Montpellier. Il met à la disposition de **96 CAF** du réseau des dispositifs facilitant le départ en vacances des familles et des enfants en fonction de leurs revenus avec une prise en charge d'une partie du coût du séjour.

Pour les familles, VACAF offre un accès facilité à 4 000 centres de vacances.



Le gouvernement vient d'annoncer la création du Pass colo. Sa gestion a été confiée à VACAF, missionnée par la CNAF pour gérer les aides aux vacances familles et/ou enfants des CAF.

Présentation du Pass colo

Le Pass colo a pour objectif de faciliter le départ en colo des enfants de 11 ans (fin de primaire, début collège), pour toutes les familles ayant des ressources inférieures ou égales à 4 000 € par mois (soit un QF inférieur ou égal à 1500 euros). **Ce Pass sera utilisable à compter des vacances d'été 2024.**

Il permettra à ces enfants de vivre un temps fort : création de souvenirs et d'histoires à raconter à la rentrée, apprentissage de l'autonomie et du vivre ensemble, socialisation car : « Partir en vacances en colo, c'est découvrir de nouveaux horizons, se faire des amis et revenir grandi ! »



Comment ça marche ?

Cette aide financière versée à l'organisateur du séjour labellisé « Pass Colo », selon le principe du tiers payant, variera en fonction des ressources de la famille :

- 350 € pour les QF de moins de 200 €
- 300 € pour les QF compris entre 201 et 700 €
- 250 € pour les QF compris entre 701 et 1200 €
- 200 € pour les QF compris entre 1201 et 1500 €

Elle pourra être complétée par d'autres aides pour réduire le reste à charge de la famille et lever le frein financier au départ : aides des Caf, du dispositif colos apprenantes, des collectivités, d'un CSE, de l'ANCV...

Des informations complémentaires sur les modalités de mise en œuvre du dispositif seront communiquées ultérieurement.

FICHE 3

VACAF, MISSION NATIONALE POUR LA POLITIQUE VACANCES DE LA BRANCHE FAMILLE



VACAF, un service mutualisé au service des CAF et un interlocuteur unique pour les 4 000 centres de vacances et organisateurs de colos labellisés

96 CAF ont choisi de confier la gestion de tout ou partie de leurs aides aux vacances à VACAF en charge de cette mission nationale depuis sa création en 1999 et déléguée à **la CAF de l'Hérault**.

Ce système de gestion sécurisé permet **d'éviter à la famille d'avancer la totalité du coût** du séjour et à la CAF de respecter ses fonds limitatifs.

VACAF accompagne les CAF dans l'élaboration de **leur politique vacances**, il est aussi l'interlocuteur privilégié des structures de vacances labellisées, notamment pour la gestion du tiers payant.

Les familles choisissent leur séjour famille ou enfant (colo) sur **le site vacaf.org**, parmi plus de **4 000 partenaires**, ce qui permet de garantir **une offre diversifiée** à travers toute la France et un accueil de qualité (VACAF est certifié Iso) sur l'ensemble des centres agréés, avec :

- **2 000 villages vacances et campings labellisés VACAF pour des séjours familles**
- **2 000 organisateurs de séjours enfants et adolescents conventionnés par les CAF et/ou VACAF**

Cette qualité, certifiée Iso 9001 depuis 2016, est garantie par des visites de contrôles ainsi que des enquêtes de satisfaction conduites auprès des CAF, des familles allocataires et des partenaires labellisés.

4 000
PARTENAIRES
LABELLISÉS

POUR UN CHOIX
DE SÉJOURS OU
COLONIE
À LA MER,
MONTAGNE
OU CAMPAGNE,
SUR VACAF.ORG



MOBIL HOME



CAMPING



CENTRE
DE VACANCES



COLONIE



- PENSION COMPLÈTE
- DEMI-PENSION

■ L'utilisation des aides VACAF pour les familles

Chaque début d'année, les familles qui remplissent **les conditions d'éligibilité** aux aides aux vacances sont informées par leur CAF de leurs droits pour elles ou leurs enfants : durée du séjour, pourcentage de l'aide, montant maximum, etc.

Cette information est depuis 2023 disponible sur l'espace **Mon Compte** de l'allocataire sur le site caf.fr.

• • • • • COMMENT LES FAMILLES RÉSERVENT LEUR SÉJOUR ? • • • • •



Appelez le centre de vacances choisi sur vaCAF.org et indiquez votre numéro d'allocataire en précisant que vous êtes bénéficiaire de l'Avf



Demandez un devis au centre de vacances, le montant de votre aide Avf pour ce séjour et votre reste à charge.



Vous acceptez le devis.
Envoyez un acompte pour confirmer votre réservation.



Votre séjour est confirmé. Il ne vous reste plus qu'à régler le solde un mois avant votre départ (en fonction des conditions générales de vente).

• • • • • LE CALCUL DU COÛT DU SÉJOUR • • • • •



LOCATION



AIDE
VACAF 53%



À VOTRE CHARGE

LES DISPOSITIFS D'AIDE AUX VACANCES

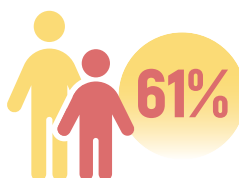
VACAF met à la disposition des CAF 4 dispositifs d'aides aux vacances pour des séjours en famille ou en colo pour les enfants et les adolescents.

1 | L'aide aux vacances famille (Avf) pour les familles autonomes dans la réservation de leur séjour (données CAF 2022)

115 680
SÉJOURS
DE VACANCES

53,6 MILLIONS D'€
D'AIDES ALLOUÉES

411 127
PERSONNES
(PARENTS ET ENFANTS)
PARTIS EN VACANCES



61%
DE FAMILLES
MONOPARENTALES

TAUX MOYEN
DE PRISE EN CHARGE

53%

RESTE À CHARGE
MOYEN

406€

DURÉE MOYENNE
D'UN SÉJOUR

7,5
JOURS



[L'aide aux vacances familles \(Avf\)](#)



[L'aide aux vacances enfants \(Ave\)](#)

2 | L'aide au transport

Le coût du transport constitue souvent un frein au départ en vacances et, en fonction du lieu de résidence, un facteur d'iniquité entre les familles.

En 2022, pour permettre à davantage de familles de se ressourcer en vacances, le Conseil d'administration de la Cnaf a alloué **15,7 M€** supplémentaires, dont une partie a été dédiée à l'expérimentation d'une aide au transport gérée par VACAF.

Depuis 2022, VACAF déploie avec **70 CAF** une aide au transport versée avant le voyage pour tout trajet supérieur à 200 km.

Pour en bénéficier, la famille doit réserver un séjour Avf entre le 8 juillet et le 31 août dans une des destinations labellisées VACAF située à plus de 200 km de son lieu de résidence.

Cette aide forfaitaire est calculée **en fonction de la distance parcourue entre le lieu de résidence et celui des vacances** (100€ au-delà de 200 km et 200€ au-delà de 400 km).

Les familles ayant reçu une information de leur CAF et confirmé la réservation de leur séjour par le versement d'un acompte perçoivent directement leur aide sur leur compte bancaire dans le mois précédant leur départ.

• • • • • L'AIDE AU TRANSPORT EN CHIFFRES EN 2022 • • • • •

56 857
AIDES VERSÉES

9,6
MILLIONS D'€
D'AIDES ALLOUÉES

17 451

AIDES DE 100€ VERSÉES
POUR UN DÉPLACEMENT
ENTRE 200 ET 400 KM

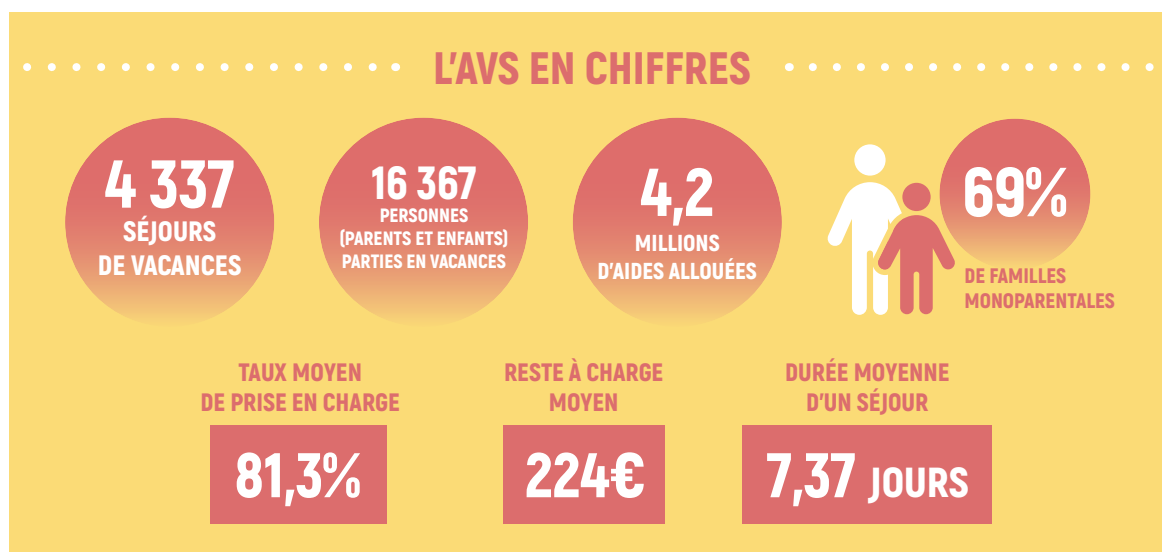
39 406

AIDES DE 200€ VERSÉES
POUR UN DÉPLACEMENT
DE PLUS DE 400 KM

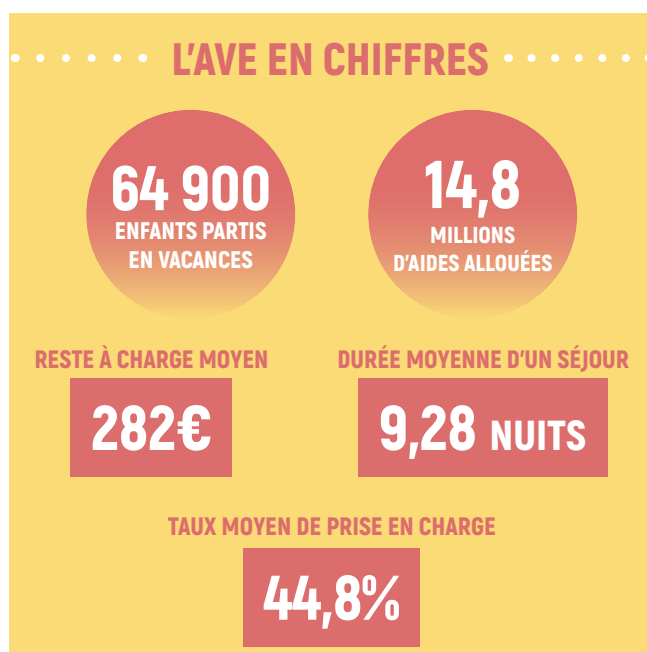
3 | L'aide aux vacances sociales (Avs) pour les familles fragilisées par un évènement de vie

Au-delà d'une aide financière, un **accompagnement** peut être assuré par un travailleur social ou une association mandatée par la CAF (un Centre social, le Secours populaire, Restos du cœur, Vacances et familles, ...)

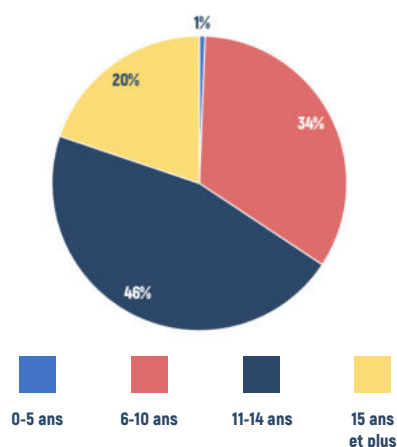
L'accompagnement peut concerner la **recherche d'un hébergement, la mobilisation des différentes aides financières, la préparation du séjour**. Il peut se poursuivre **pendant, voire après le séjour**, afin de valoriser les acquis et bienfaits et faciliter le parcours d'autonomie des familles pour un nouveau départ.



4 | L'aide aux vacances enfants (Ave) pour des séjours de vacances collectifs (colos et camps)



Répartition de la prestation par tranche d'âge des enfants



Près de la moitié des enfants utilisant l'aide aux vacances enfants ont entre 11 et 14 ans.



FICHE 4

LE RÔLE DES CAF

Chaque CAF peut attribuer des aides aux vacances selon **des critères fixés par son Conseil d'administration** sur la base de son règlement intérieur d'Action sociale et en fonction des fonds disponibles. Les modalités (durée et fréquence des aides, niveaux de quotient familial pris en compte...) sont **propres à chaque département**, afin de répondre aux besoins identifiés lors de diagnostics locaux et en complémentarité avec l'ensemble des services proposés aux allocataires.

Ces aides représentent près de **20% des budgets d'Action sociale** des CAF, soit l'un de leurs principaux postes de dépenses.

Des aides pour les familles les plus fragiles

Les CAF interviennent **en priorité auprès des familles ne partant pas ou peu en vacances**, que ce soit pour des raisons financières ou parce qu'elles se trouvent dans des situations de précarité sociale, professionnelle et/ou relationnelle, rendant impossible pour elles l'idée d'un départ en vacances.

Ainsi, en 2022, pour la majorité des CAF, les familles ayant **un quotient familial jusqu'à 700€** étaient éligibles à une Aide aux vacances familles (Avf).

Certaines CAF développent également des « **Points d'information vacances** » (Piv) qui sont des guichets uniques d'information et d'aides aux vacances, en partenariat avec des acteurs locaux.

Pour plus de renseignements, voir les pages locales du site internet caf.fr (Ma CAF)

Soutien aux accueils de loisirs/ accueils de jeunes

Les CAF soutiennent financièrement le fonctionnement et le développement des accueils de loisirs et des accueils de jeunes via la « prestation ALSH », leur principale aide au fonctionnement.

Cette prestation peut contribuer au **financement de séjours ne dépassant pas 5 nuits** (séjours courts, mini-camps), inscrits dans le projet pédagogique de ces accueils et organisés en proximité par l'équipe d'animation habituelle.

La Convention territoriale globale (Ctg)

La Convention territoriale globale est **une démarche partenariale de co-construction d'un projet social de territoire** partagé entre la CAF et une collectivité locale, en lien avec les acteurs de ce territoire.

À ce titre, pour permettre aux collectivités d'organiser des séjours collectifs de vacances destinés aux enfants et adolescents du territoire, la branche Famille peut cofinancer des séjours en lien avec la démarche de CTG.

CONTACTS PRESSE



Virginie Rault - Cnaf
07 78 95 49 90
presse@cnaf.fr

Céline Suau - Caf de l'Hérault
04 67 22 92 79 • 06 32 54 41 90
celine.suau@cafherault.cnafmail.fr

Claire Barbe - VACAF
claire.barbe@cafherault.cnafmail.fr

